Image not found or type unknown

Faire une activité en micro entreprise avec un titre salarie

Par **zazza**, le **09/05/2025** à **14:33**

Bonjour,

Actuellement, je suis titulaire d'un titre de séjour "Passeport Talent – salarié" valable 4 ans. J'aimerais désormais exercer principalement une activité indépendante via une micro-entreprise que j'ai créée. Est-ce légal au regard de mon titre de séjour actuel, ou dois-je effectuer une demande de changement de statut vers un autre type de titre ?

Cordialement

Par **miyako**, le **09/05/2025** à **15:54**

Bonjour,

Vous devez faire une demande de changement de statut ,pas certain que ce soit accepté.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **10/05/2025** à **13:47**

Bonjour et bienvenue

En principe, ce titre de séjour est délivré pour un emploi spécifique et ne permet pas de basculer directement vers un statut d'auto-entrepreneur.

Voir s'il est possible de demander une carte de séjour "entrepreneur/profession libérale", qui est adaptée aux personnes souhaitant exercer une activité indépendante

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35795

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés